

## Fiche 16 - La place des partenaires institutionnels et des élus

**Parmi les partenaires institutionnels, les structures culturelles du territoire ont un rôle important à jouer.**

- Les chargés de relations publiques de ces structures sont des partenaires incontournables pour expliquer, accueillir, adapter les propositions émanant de leur structure.
- Leur présence autour de la table permet aussi de faire le lien entre l'action et ce qui se passe sur le territoire afin de permettre aux personnes, au-delà des projets dans lesquels elles sont directement impliquées, de ne pas rester entre soi mais de prendre part à la vie culturelle de la cité. C'est l'un des piliers des droits culturels.

**L'implication des élus et des partenaires financiers est également indispensable.**

**En ce qui concerne les élus, leur place est essentielle pour que l'expression citoyenne des personnes, élaborée à partir d'outils culturels, puisse dépasser le cadre de l'action et du groupe.**

- Régulièrement, des actions menées en lien avec le Collectif des Réseaux Insertion Culture aboutissent à partir d'une expression artistique, sur une interpellation du politique. C'est le cas, par exemple, des projets développés en partenariat avec les Forums d'insertion.

### LE POINT DE VUE DES MÉDIATEURS CULTURELS

*“Nous avons mené une réflexion sur le RSA avec des allocataires. Ces derniers ont élaboré une contribution qui a officiellement été remise aux élus du territoire, sous différentes formes : théâtre, clip, journal...”*

- L'élu est alors celui qui est en mesure de se saisir des paroles exprimées pour qu'elles viennent nourrir le débat public.

**En ce sens, il est important d'informer les élus des actions mises en œuvre et, notamment de les inviter à l'occasion des restitutions, à venir entendre, voire échanger avec les personnes.**

Cela contribue également à transformer les regards qui peuvent être portés sur des personnes en parcours d'insertion.